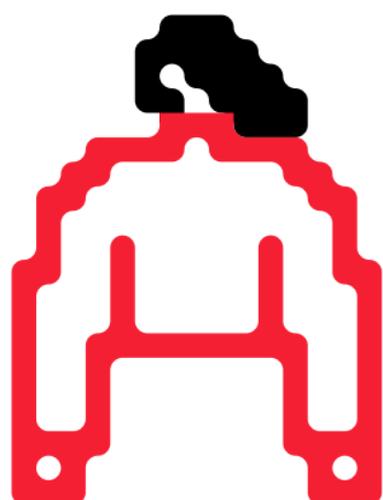


Les personnes seules: parents pauvres de l'aide gouvernementale

Année après année, le pourcentage de personnes seules à faible revenu ne cesse d'augmenter. À l'inverse, le pourcentage de familles à faible revenu, lui, diminue. Pourquoi le revenu des personnes seules et celui des familles ne suivent-ils pas une même trajectoire ?

Évolution

Un article récent (urlz.fr/hAJV) de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) montre, entre autres choses, l'évolution des taux de faible revenu au cours des 25 dernières années (1996-2019). Regardons cette évolution de plus près, à partir de la Mesure de faible revenu (MFR-50) après impôt. Petit rappel : cet indicateur correspond à 50 % du revenu médian, ajusté selon la taille et la composition du ménage. En 2019, la MFR-50 s'élevait à 23 086 \$ pour une personne seule et à 46 171 \$ pour une famille de quatre personnes.



Stagnation

Le taux des ménages québécois à faible revenu est pratiquement le même depuis 25 ans. Alors que ce taux s'élevait en 1996 à 15 %, il s'élevait en 2019 à 16 %.

Amélioration

Pour certaines catégories de ménage, la situation s'est améliorée au cours des 25 dernières années. C'est le cas des ménages composés de deux personnes ou plus avec une femme à leur tête, dont le taux de faible revenu a été réduit de moitié, passant de 20 % à 10 %. C'est aussi le cas des familles monoparentales avec une femme à leur tête, dont le taux de faible revenu est passé de 48 % à 20 %.

Détérioration

Pour les personnes seules cependant, la situation s'est détériorée. En particulier pour les femmes et les personnes âgées de 65 ans et plus.

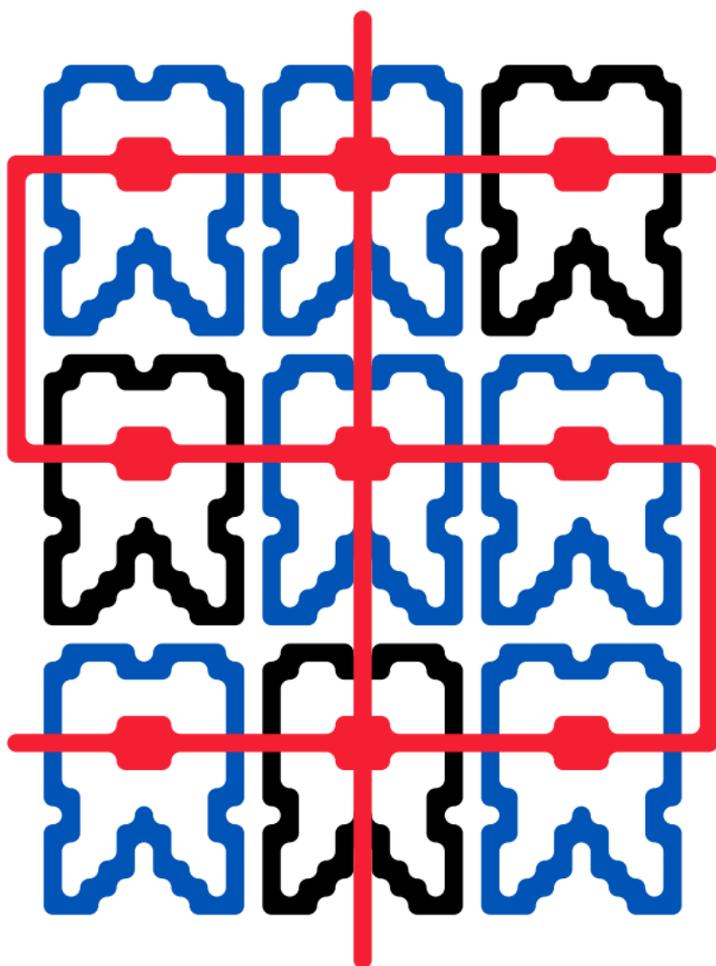
Taux de faible revenu (MFR-50), personne seule, 1996-2019

	1996	2019
Toutes catégories confondues	26 %	32 %
Homme vivant seul	27 %	29 %
Femme vivant seul	24 %	34 %
Personne de 65 ans et + (toutes catégories confondues)	8 %	39 %
Homme de 65 ans et + vivant seul	8 %	34 %
Femme de 65 ans et + vivant seule	8 %	42 %

Question d'équité

Revenons à notre question de départ : pourquoi les revenus des personnes seules et des familles à faible revenu n'ont-ils pas progressé au même rythme de 1996 à 2019 ? Pour y répondre, il faut retourner à la fin des années 1990. À cette époque, le gouvernement du Québec a instauré une politique d'allocation familiale unifiée et a mis sur pied les centres de la petite enfance. Ces mesures ont amélioré durablement le revenu des familles. Elles ont notamment permis à de nombreuses femmes monoparentales de retourner sur le marché du travail. Aussi, plus récemment, le gouvernement fédéral a mis en place une allocation canadienne pour enfants.

Les personnes seules, elles, n'ont eu droit à aucune mesure dite structurante. Le gouvernement du Québec n'a rien fait pour améliorer spécifiquement leur sort. Or c'est la santé et la dignité des personnes seules qui est en jeu. Le gouvernement doit y voir au plus vite.



Projet pilote

Un premier pas vers un meilleur accès aux soins dentaires

L'automne dernier, le gouvernement a annoncé la mise sur pied d'un projet pilote qui vise à améliorer l'accès aux soins dentaires des personnes vivant en région éloignée et des personnes qui ont un revenu inférieur à la Mesure du panier de consommation (MPC).

Le projet pilote compte cinq cliniques réparties dans quatre villes : Gatineau, Montréal (2), Val-des-Sources (anciennement nommée Asbestos) et Sainte-Anne-des-Monts.

L'instauration de ce projet pilote est la première phase d'une démarche qui a pour but de réduire les inégalités sociales en santé dentaire. Rappelons que 27% des adultes au Québec se sont privés, en 2016, de soins buccodentaires pour des motifs économiques, selon le Commissaire à la santé et au bien-être.

« On veut trouver une façon de faire pour que l'enjeu monétaire des clients n'en soit pas un. Malheureusement, avec le système que l'on connaît, il y a beaucoup de personnes qui se privent de soins buccodentaires. C'est à nous comme gouvernement de trouver une solution », a affirmé le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé. Il est réjouissant d'entendre le ministre admettre qu'il existe des inégalités en matière de soins dentaires et, mieux encore, que son gouvernement doit trouver une solution pour y remédier. Le ministre devra cependant passer de la parole aux actes.

Si la première phase du projet pilote est concluante, une seconde phase pourrait être envisagée. Dans cette seconde phase, l'ensemble des personnes avec un revenu inférieur à la MPC seraient admissibles à des soins dentaires préventifs et curatifs. Actuellement, seuls les enfants de moins de 10 ans et les personnes assistées sociales ont accès à certains soins dentaires gratuits. Certains soins d'urgence sont également offerts gratuitement en milieu hospitalier.

Il est grand temps que le gouvernement inclue les soins dentaires dans la liste des soins de santé couverts par le régime d'assurance maladie.

L'assistance sociale de 1970 à 2021 en bref

Pendant combien d'années les personnes assistées sociales considérées comme sans contraintes à l'emploi ont-elles eu droit à seulement une demi-indexation de leurs prestations? À combien s'élevaient les prestations d'une personne avec des contraintes sévères à l'emploi il y a 30 ans? En quelle année a eu lieu la première réforme de l'assistance sociale? À quand remonte la dernière?

Pour trouver réponse à ces questions et bien d'autres encore, il suffit maintenant de consulter le document de référence *Évolution des prestations d'assistance sociale au Québec (1970-2021)*. Celui-ci regroupe les montants et les taux d'indexation des prestations d'assistance sociale des 51 dernières années, en plus de présenter sommairement les choix politiques qui ont déterminé ces montants.

Le document est disponible en format papier et format PDF:

pauvrete.qc.ca/prestations/



Collectif pour un
Québec sans pauvreté

www.pauvrete.qc.ca
collectif@pauvrete.qc.ca
418 525-0040